

REF: AT/DO-42/SDFS/ N° 83/2019

TIPASA le: 01/12/2019

A

Monsieur le Responsable
De l'ETB TCE DORBANE SADEK

Objet : Mise en Demeure N°01.

Suite à votre absence injustifié sur le chantier d'aménagement du centre de maintenance et production d'Algérie Telecom de BOUISMAIL, et ça malgré les recommandations du bureau d'étude chargé du suivi du chantier et le Sous-Directeur Fonction Support de la DO Tipasa, pour procéder au démarrage des travaux.

A cet effet, je vous mets en demeure, afin de justifier votre absence et procéder au démarrage des travaux, toute en respectant le délai de huit jours après la publication dans le site WEB d'Algérie Telecom de la présente mise en demeure.

Faute de quoi, je serais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Avec l'expression de ma considération distinguée.



Algérie Télécom SPA
Le Directeur Opérationnel
de TIPASA
Signé: GHERBI Diah Amine

- 1 DEC. 2019